



# GRESSY FLASH

Informations et nouvelles de notre village



## Joyeuses Pâques !

Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Amis,

À l'issue des élections municipales, nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle composition du Conseil municipal pour la mandature 2026–2032.

En raison du calendrier électoral, ce mandat pourrait exceptionnellement se prolonger jusqu'en 2033.

Avant toute chose, nous souhaitons vous adresser un immense merci. Vous avez été près de 55 % à vous déplacer pour participer à ce scrutin. Dans un contexte particulier, avec une seule liste candidate, cette mobilisation fait chaud au cœur. Elle témoigne de votre attachement à la vie de notre commune et de la confiance que vous accordez à l'équipe municipale. Merci sincèrement pour ce bel engagement citoyen.

Nous avons également une pensée reconnaissante pour celles et ceux qui ont choisi de ne pas se représenter. Leur investissement, parfois durant de nombreuses années, a contribué à faire avancer notre commune. Nous souhaitons adresser un hommage tout particulier à Jean-Pierre Dormeau, élu depuis 1983 et adjoint fidèle depuis 1989. Son engagement, sa disponibilité et sa connaissance de la commune laisseront une empreinte durable. Voici la composition de votre nouveau Conseil municipal :

- Maire : Monsieur Jean-Claude Geniès
- 1er adjoint : Monsieur Jean-Marc Doneddu
- 2e adjointe : Madame Catherine Brickert
- 3e adjoint : Monsieur Vincent Vilarrubla
- 4<sup>e</sup> adjointe : Madame Marguerite Katzmann
- Conseiller délégué : Monsieur Guillaume Chomat
- Conseillères et conseillers municipaux :
  - Madame Caroline Guillaume
  - Monsieur Amar Ardjoune
  - Madame Claire Camin
  - Monsieur Laurent Piron
  - Madame Françoise Cointe
  - Monsieur Frédéric Thiriet
  - Madame Lise Selleret
  - Monsieur Patrice Lagoutte

Cette nouvelle équipe est prête à s'engager pleinement pour poursuivre les projets en cours, en porter de nouveaux et continuer à faire vivre notre commune avec vous et pour vous.

Encore merci pour votre confiance.

**ELECTIONS MUNICIPALES**

**2026 : GRESSY PASSION**

**INFO ROUTE : MESSY/CLAYE  
SE PREPARER**

**PATRIMOINE : RÉFECTION AL-  
LEE DU CHÂTEAU**

**ENVIRONNEMENT :  
LA COMMUNE AGIT**

**VOIRIE : VOLONTÉ D'AGIR  
FACE AUX PROBLÈMES**

**SPORT : LE TENNIS C'EST PAR-  
TI !**

**URBANISME : RDV  
ENQUÊTE PUBLIQUE**

**JURIDIQUE : OPÉRATION CU-  
PIDON#AMOUR#S'UNIR**

Jean-Claude Geniès, Maire.

# INFORMATION IMPORTANTE : Travaux RD 404

## SE PREPARER

A la suite des derniers échanges avec le Département, nous vous informons que les travaux sur la RD 404, entre Messy et Claye-Souilly, est reporté au 7 avril 2026.

Ce décalage a notamment pour objectif de finaliser dans de bonnes conditions l'organisation, en particulier concernant les transports scolaires, afin que chacun puisse s'y préparer au mieux.

Point important et rassurant :

Ce rapport n'allonge pas la durée totale des travaux, qui reste prévue à 6 mois.

#MairiedeGressy#gressiaques#Gressy#Travaux

### Fiche Horaire

**S7730003 - AC07 - COLLEGE PARC DES TOURELLES - CLAYE-SOUILLY**  
**ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

VALIDE A PARTIR DU MARDI 7 AVRIL 2026 PENDANT LES TRAVAUX DE LA RD 404

Transporteur : VIABUS

ALLER		
COMMUNE	Point d'arrêt	LMMeJV
SAINT-MESMES	LAVOIR	07:40
	CENTRE	07:43
GRESSY	MANOIR	07:52
CLAYE-SOUILLY	COLLEGE PARC DES TOURELLES	08:23

RETOUR				
COMMUNE	Point d'arrêt	Me	LM-JV	LM-JV
CLAYE-SOUILLY	COLLEGE PARC DES TOURELLES	12:50	16:15	17:15
GRESSY	MANOIR	13:15	16:40	17:40
SAINT-MESMES	RUE DE CHARNY	13:25	16:50	17:50
	LAVOIR	13:29	16:54	17:54

**Travaux RD404**  
**INFORMATION IMPORTANTE**

La reprise des travaux entre **Messy et Claye-Souilly** est reportée au **7 avril 2026**.

**Rassurez-vous :**

- ✓ Ce décalage ne rallonge pas le chantier, qui reste prévu sur 6 mois au total.
- ✓ Cela nous laisse plus de temps pour organiser au mieux les solutions, notamment concernant les transports scolaires.
- ✓ Le chantier débutera un peu plus tard, mais il ne durera pas plus longtemps.

Merci pour votre compréhension !

## RÉFECTION DES BANQUETTES DE L'AVENUE DU CHÂTEAU : UN CADRE AMÉLIORÉ POUR TOUS



La municipalité a engagé des travaux de réfection des banquettes de l'avenue du Château, dont l'état ne donnait pas entière satisfaction sur le plan qualitatif et nécessitait un entretien particulièrement soutenu.

Les aménagements paysagers existants, qui n'avaient pas pleinement répondu aux attentes, ont été repensés. Les plantations initiales, jugées inadaptées, ont ainsi été remplacées par du gazon, offrant un rendu plus harmonieux et plus facile à entretenir.

Dans une volonté d'embellir durablement cet axe structurant de la commune, des plantations complémentaires de fleurs viendront enrichir ces espaces dès le printemps 2027. Ces futures mises en valeur contribueront à renforcer l'attractivité et le cadre de vie de l'avenue du Château.

La municipalité reste attentive à la qualité des aménagements publics et poursuit ses actions pour offrir aux habitants un environnement agréable et soigné.

## REJET D'EAUX GRASSES DANS LE MILIEU NATUREL :

La municipalité a de nouveau été alertée par la présence d'un écoulement d'eaux grasses dans un fossé à ciel ouvert, en provenance d'un exutoire non conforme. Comme le montre la situation constatée sur place, ces rejets, chargés en graisses et en déchets divers, s'écoulent directement dans le milieu naturel sans aucun traitement préalable.

Au-delà des nuisances visuelles et olfactives, ce type de pollution représente un risque réel pour l'environnement : dégradation de la qualité des sols, atteinte à la biodiversité locale et contamination potentielle des eaux superficielles. Il s'agit également d'une infraction à la réglementation en vigueur en matière d'assainissement et de protection de l'environnement.

Face à la gravité des faits, Monsieur le Maire s'est rendu sur les lieux afin d'établir un constat officiel. Conformément à ses prérogatives, ce constat sera transmis au Procureur de la République de Meaux, qui appréciera les suites à donner à cette situation.



### Une mare persistante à l'entrée de ville : Un problème bloqué malgré des solutions identifiées

À l'entrée de la commune, à la sortie d'un champ agricole, une mare d'eau stagnante s'est installée de manière durable sur la voirie. Ce phénomène, loin d'être ponctuel, perdure au fil des saisons et des épisodes pluvieux, générant des désagréments croissants pour les riverains comme pour les usagers de la route.

Cette accumulation d'eau pose en effet plusieurs problèmes. D'une part, elle représente un risque pour la sécurité routière : perte d'adhérence, projections d'eau, voire formation de verglas en période hivernale. D'autre part, elle dégrade progressivement la chaussée et contribue à l'envasement des abords. Enfin, elle nuit à l'image de l'entrée de ville, qui constitue pourtant une vitrine du territoire.

Face à cette situation, la Communauté d'Agglomération, compétente en matière d'assainissement, s'est mobilisée. Des études techniques ont été menées afin d'identifier l'origine du problème, qui semble liée à un défaut d'écoulement des eaux provenant du champ voisin. Plusieurs solutions concrètes ont été proposées, parmi lesquelles la mise en place d'un drainage adapté ou la création d'un dispositif de collecte des eaux pluviales.

Cependant, malgré cette volonté d'agir et les moyens mobilisés, les travaux nécessaires restent aujourd'hui à l'arrêt. La raison en est simple : leur réalisation nécessite l'accord du propriétaire agricole concerné, sur la parcelle duquel une partie des

aménagement devrait être effectuée.

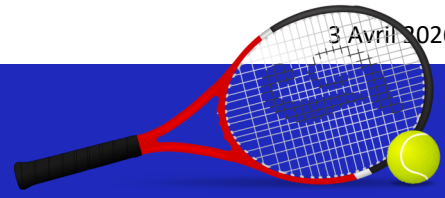
Or, à ce jour, ce propriétaire fait preuve d'une intransigeance totale. Malgré de nombreuses sollicitations de la part de la Communauté d'Agglomération, restées sans réponse, aucun dialogue n'a pu être engagé. Cette absence de coopération bloque de fait toute avancée, laissant la situation se dégrader au détriment de l'intérêt général.

Ce cas illustre les limites auxquelles peuvent se heurter les collectivités dans la gestion des problématiques d'assainissement, lorsque l'action publique dépend de l'accord de propriétaires privés. Il soulève également la question des leviers juridiques à disposition pour résoudre ce type de blocage, lorsque la sécurité et le bien-être collectif sont en jeu.

Dans l'attente d'une issue favorable, la mare continue de s'étendre à chaque épisode pluvieux, rappelant l'urgence d'une solution concertée. Une reprise du dialogue apparaît aujourd'hui indispensable pour permettre la réalisation des travaux et mettre fin à une situation qui n'a que trop duré.



# TENNIS LOISIR À GRESSY : RÉOUVERTURE !



Bonne nouvelle pour les amateurs de tennis : **les terrains de Gressy ont rouvert depuis la semaine dernière !**

Situé dans un cadre agréable et verdoyant, le tennis loisir de Gressy vous accueille sur **3 courts accessibles à tous**, que vous soyez joueur occasionnel ou passionné.

## Un partenariat reconduit avec Compans

Comme chaque année, le partenariat avec le **Tennis Club de Compans (TCC)** est reconduit.



Les adhérents du club de Compans peuvent jouer sur les terrains de Gressy.



Les Gressiaques peuvent également accéder aux courts de Gressy via la plateforme de réservation.

## Comment ça fonctionne ?

### ✓ Vous êtes adhérent au Tennis Club de Compans

Vous avez normalement reçu vos accès à la plateforme **Balle Jaune** pour réserver vos créneaux.

### ✓ Vous êtes Gressiaque (sans adhésion à un club)

## Vous pouvez jouer librement à Gressy !

Il suffit de réserver le terrain sur la plateforme Balle Jaune.

C'est également sur ce site que vous pouvez créer un compte si vous n'en avez pas !

<https://ballejaune.com/club/Gressy-Tennis>



## Accès aux terrains de Compans

Pour jouer sur les courts de Compans et profiter de leurs installations,



il est nécessaire de s'inscrire au **Tennis Club de Compans**.



## Modalités d'ouverture

**Période : du 17 avril au 31 octobre**

**Horaires :**

- Avril – Mai : 8h à 21h
- Juin – Juillet : 8h à 22h
- Août : 8h à 21h
- Septembre – Octobre : 8h à 20h

**À vos raquettes ! Les courts de Gressy sont prêts à vous accueillir pour une nouvelle saison sportive et conviviale.**

## URBANISME : RDV ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

### AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

#### MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRESSY

Par arrêté du 22/03/2026 la commune de Gressy a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jour consécutive soit du lundi 13 avril 2026 à 9 H 00 au mercredi 13 mai 2026 à 12 H 00.

Le maître d'ouvrage est la commune de Gressy située au 12 Avenue du Château, 77410 Gressy

Toute personne pourra obtenir des renseignements concernant le projet de modification du PLU et l'enquête publique auprès de la commune de Gressy.

Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Gressy, 12 Avenue du Château 77410 Gressy, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit le lundi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-gressy>

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Jean-Charles Bauve en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à la mairie de Gressy aux jours et heures d'ouverture ou les adresser par voie postale à l'attention de : Monsieur Jean-Charles Bauve, commissaire enquêteur, Mairie de Gressy 12 Avenue du Château 77410 Gressy ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [modification-plu-gressy@mail.registre-numerique.fr](mailto:modification-plu-gressy@mail.registre-numerique.fr) au plus tard le 13 mai 2026 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Gressy :

- le LUNDI 13 AVRIL 2026 de 9h00 à 12h00
- le VENDREDI 17 AVRIL de 15h00 à 17h00
- le MARDI 12 MAI de 15h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Gressy 12 Avenue du Château 77410 Gressy et sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.gressy.fr/>

Une copie du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions sera transmise à la préfecture de Seine et Mame, au Tribunal Administratif de Melun.

EP 26-0208 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

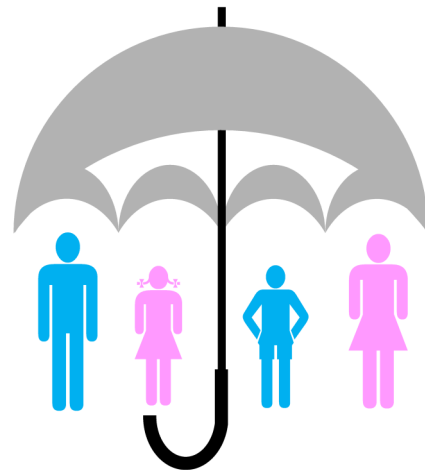


## JURIDIQUE : OPÉRATION CUPIDON#AMOUR#S'UNIR#SE PROTÉGER



OPERATION CUPIDON (2<sup>ème</sup> édition)  
du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2026 :

LES NOTAIRES DE SEINE-ET-MARNE OFFRENT LEURS  
CONSEILS AUX COUPLES DESIREUX DE S'UNIR  
ET DE SE PROTÉGER



Grâce à son expertise des questions patrimoniales, fiscales et successorales, le notaire joue un rôle essentiel au cœur des familles et accompagne les couples souhaitant protéger leurs intérêts et ceux de leurs proches.

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2026, pour bénéficier de leurs conseils offerts, il vous suffit de prendre rendez-vous dans les études du département de Seine-et-Marne et donner le nom de code « Cupidon » !

# A bientôt !